

BAPE

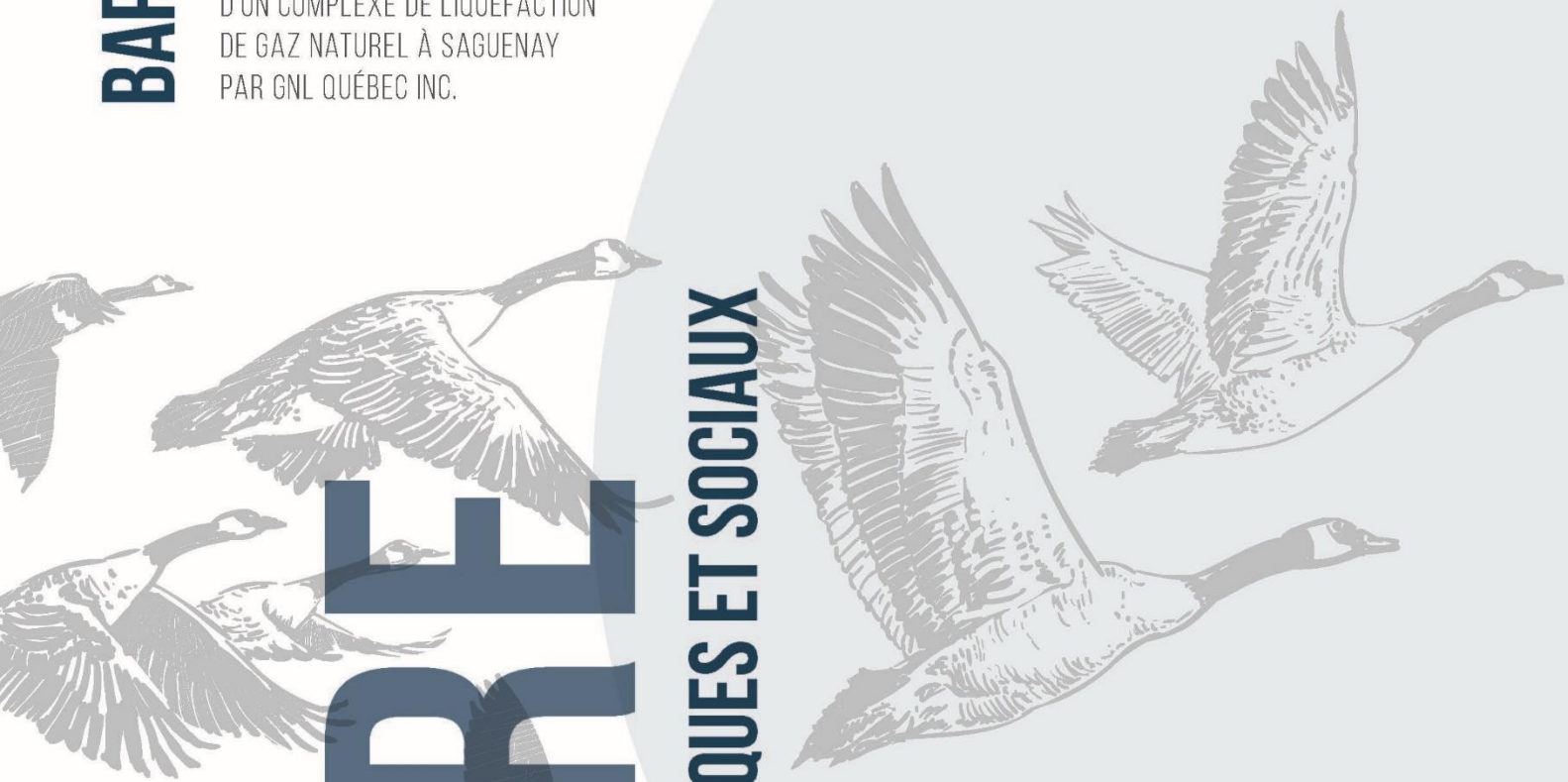
PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION
DE GAZ NATUREL À SAGUENAY
PAR GNL QUÉBEC INC.

22.10.2020

MÉMOIRE

IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

coalition
FJORD



Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

**Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz
naturel à Saguenay par GNL Québec inc. :**

Impacts économiques et sociaux

Par Chantal Goupil, citoyenne de Saguenay

Octobre 2020

Table des matières

Présentation.....	4
Synthèse du mémoire	4
Section 1 - Impacts économiques	5
1. L'effet sur la disponibilité de main-d'œuvre en région	6
2. L'impact sur le secteur touristique.....	6
3. Un secteur économique voué à disparaître.....	7
4. Coût économique du projet pour la société	8
5. Non rentabilité financière du projet	9
6. Retombées économique locales limitées	11
7. Impact sur l'exode des jeunes.....	11
Conclusion : pour une réelle souveraineté économique	13
Section 2 - Impacts sur le milieu humain	15
1. Polarisation et dynamiques locales.....	15
2. Démocratie, participation citoyenne et rapports de force	16
3. L'équité de bénéficiaires et les femmes.....	18
4. Équité et solidarité sociale	19
5. Inégalités sociales	19
6. Impacts sur la santé.....	20
(7) Impacts psychologiques	21
(8) Consentement des communautés des premiers peuples	22
Conclusion.....	23

Note :

Dans ce mémoire, le projet de liquéfaction de gaz naturel et d'exportation par GNL Québec sera désigné par "Projet GNL/Gazoduq", car il ne faut pas perdre de vue que l'usine de liquéfaction ne peut exister sans le pipeline de gaz et vice-versa. Il est important d'analyser le projet de façon intégrée.

Présentation

Je suis une citoyenne de Saguenay. Je reconnais que j'habite sur un des territoires non-cédés par les Premiers Peuples, notamment le Nitassinan du Peuple Innu. Je me suis d'abord intéressée au Projet GNL/Gazoduc lorsque j'ai réalisé qu'il serait situé juste en face du terminal maritime en rive-nord et que les impacts cumulatifs du transport maritime auraient certainement des conséquences pour les bélugas et les phoques, deux mammifères marins que j'affectionne particulièrement et que je veux protéger. En 2019, j'ai voulu me regrouper avec d'autres citoyens et citoyennes qui avaient les mêmes préoccupations que moi, et j'ai commencé à m'impliquer dans l'organisme citoyen la Coalition Fjord. J'ai également rejoint un conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif qui veille à la protection de la rivière Saguenay. La démocratie et la participation citoyenne étant une valeur importante pour moi, j'ai assisté à plusieurs séances de conseil municipal de Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. J'ai participé à plusieurs étapes de l'évaluation environnementale au niveau provincial et fédéral. Au printemps 2019, j'ai lu attentivement une grande partie de l'étude d'impact du promoteur, qui comportait plus de 5000 pages. Par ma formation dans le domaine social, j'ai constaté qu'il manquait beaucoup d'information sur les aspects économiques et sociaux, c'est pourquoi je me concentre sur ces sujets dans mon mémoire.

Synthèse du mémoire

La commission du BAPE sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* devrait prendre en considération les impacts économiques et sociaux négatifs du Projet GNL/Gazoduc. Toutes ces conséquences économiques et sociales sont assez importantes pour remettre en question l'entièreté du projet. Voici les faits saillants du mémoire:

Section 1 - Impacts économiques

- La création d'emploi n'est pas une justification du projet valable dans le contexte actuel du Saguenay-Lac-Saint-Jean où le bassin de main d'œuvre est limité et plusieurs emplois dans divers domaines sont ou seront à combler.
- L'industrie touristique est menacée par le projet GNL/Gazoduc et les préoccupations des acteurs du tourisme et de l'éco-tourisme doivent être pris en considération.
- La société québécoise aura à assumer des coûts importants si le projet se réalise. Déjà plusieurs centaines de milliers de dollars de fonds publics ont déjà été dépensés pour favoriser l'implantation du Projet GNL/Gazoduc.
- La rentabilité du projet n'est pas encore prouvée et validée par un expert indépendant.
- Les retombées économiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont limitées.

- Le projet GNL/Québec ne correspond pas aux aspirations professionnelles de plusieurs jeunes et il est possible que le projet n'aide pas vraiment à freiner l'exode des jeunes.
- Le développement économique de la région ne devrait pas dépendre d'investisseurs étrangers. D'autres solutions existent, notamment l'économie solidaire.

Section 2 - Impacts sur le milieu humain

- Les impacts sociaux du projet causent déjà beaucoup de détresse chez des citoyens.nnes et a déjà des impacts négatifs sur des PME de la région.
- Il est difficile d'avoir un débat sain sur le projet et les dynamiques locales créent un mirage d'acceptabilité sociale.
- La participation citoyenne est difficile lorsque les élus ne sont pas neutres et le rapport de force entre GNL/Gazoduc et les citoyennes et les citoyens est inégal.
- Une analyse différenciée selon les sexes (ADS) doit être faite pour mettre en lumière les retombées/conséquences du projet sur les femmes.
- Plusieurs groupes de la population n'auront pas les mêmes chances de bénéficier des retombées promises par le promoteur.
- Les hauts salaires du projet pourraient exercer une pression sur les inégalités sociales.
- L'extraction du gaz et les activités de l'entreprise auront un impact négatif sur la santé des humains et l'avis des experts aurait dû être sollicitée par le BAPE.
- Plusieurs personnes subissent déjà des impacts psychologiques, comme l'éco-anxiété.
- Comme le projet se trouve sur des territoires non-cédés des Premiers peuples, leur consentement est indispensable et doit être obtenu auprès des personnes qui ont la légitimité de parler en leur nom, comme les clans familiaux.

Section 1 - Impacts économiques

Pour une région comme le Saguenay-Lac-St-Jean, les investissements de GNL Québec et ses retombées promises apparaissent, aux premiers abords, comme une manne qui dynamiserait l'économie régionale pour plusieurs années. Malheureusement, lorsque l'on y regarde de plus près, la situation n'est pas aussi rose qu'il n'y paraît. La réalisation d'un projet de cette envergure aurait surtout des impacts négatifs importants sur l'économie régionale qui doivent être pris en compte dans l'évaluation globale de la pertinence du projet.

Voici sept impacts négatifs du Projet GNL/Gazoduc sur l'économie régionale : (1) la disponibilité de main-d'œuvre pour les autres acteurs économiques régionaux; (2) l'impact sur le secteur touristique; (3) le développement d'un secteur économique voué à disparaître, (4) le coût économique du projet pour la société, (5) la non rentabilité, (6) des retombées économique régionales minimales et (7) l'impact sur l'exode des jeunes.

1. L'effet sur la disponibilité de main-d'œuvre en région

Le vieillissement de la population et les départs à la retraite représentent déjà un défi au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour combler les besoins de main-d'oeuvre. Il est estimé que 27 000 emplois seront à combler dans les prochaines années, alors que le bassin de main-d'oeuvre est déjà limité. La création de nouveaux emplois n'est pas une justification valable dans ce contexte.

La Commission de la construction du Québec (CCQ) indique qu'en septembre 2019, plus de la moitié des 25 métiers de la construction étaient en situation de pénurie (« bassin ouvert » selon la terminologie de la CCQ) dans la région. La grande entreprise (ex: Résolu), les secteurs du tourisme, de l'agro-alimentaire et du commerce de détail vivent tous les conséquences de la rareté de la main-d'œuvre et sont aux prises avec de sérieux problèmes de recrutement. Conséquence, à l'heure actuelle, certaines entreprises perdent des opportunités d'affaire ou mettent de côté certains projets d'investissement.

De plus, si les emplois reliés à ce projet sont effectivement créés, la compétition accrue pour embaucher les travailleurs de la région aura probablement un impact sur l'inflation et le coût de la vie. Il pourrait également y avoir une mobilité de main d'oeuvre dans la région, ce qui pourrait mettre en péril le bon fonctionnement d'entreprises de la région qui se retrouveraient avec des postes vacants.

- La création de nouveaux emplois ne semble pas nécessaire dans le contexte du Saguenay-Lac-Saint-Jean et elle pourrait même être nuisible à des entreprises déjà existantes. Il faudrait plutôt concentrer nos efforts pour combler les besoins de main d'oeuvre dans les entreprises déjà existantes.

2. L'impact sur le secteur touristique

La réalisation du Projet GNL/Gazoduq représente une menace pour les emplois existants dans le domaine stratégique qu'est le tourisme, notamment par ses effets négatifs sur le paysage et la faune du Fjord. Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean témoigne d'ailleurs que "les paysages du Lac-Saint-Jean et du Saguenay contribuent à l'attractivité de la région et certains développements industriels peuvent nuire à celle-ci."

L'industrie du tourisme est un moteur économique très important pour la région. Le tourisme d'aventure et l'écotourisme constituent l'un des trois créneaux d'excellence oeuvrant dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et il regroupe plus de 60 entreprises. Le tourisme dans la MRC du Fjord-du-Saguenay représente des recettes, de plus de 2M\$/année en moyenne, soit l'équivalent de 4 164 emplois. De plus, l'industrie touristique "permet d'enregistrer des rentrées de devises étrangères importantes, au même titre que les exportations internationales de marchandises. D'ailleurs, si elle était considérée comme telle, elle se placerait au 5e rang des produits d'exportation du Québec."

- Le Projet GNL/Gazoduq aurait des effets négatifs sur ce moteur économique important de la région.

Il fut surprenant d'entendre en première partie de l'audience du BAPE M. Claude Bouchard de Promotion Saguenay, présent à titre de personne-ressource pour Ville de Saguenay, affirmer que l'industrie touristique "de Sacré-Coeur à Larouche" n'a pas exprimé d'inquiétudes face au Projet GNL/Gazoduq. Cette réponse soulève des soupçons sur la crédibilité de Promotion Saguenay pour répondre aux questions des citoyens et citoyennes de façon non-biaisée, car il y a déjà plusieurs preuves que l'industrie touristique a de sérieuses préoccupations face au projet, notamment :

1. La porte-parole Mme Stéphanie Fortin a confirmé que le promoteur avait reçu des préoccupations des acteurs de l'industrie touristique et qu'un comité avait été formé à ce sujet. Elle a donné cette réponse juste avant que M. Bouchard prenne la parole lors de l'audience.
2. À peine 4 jours plus tôt, le 20 septembre 2020, des entreprises de l'Anse-Saint-Jean ont exprimé leurs préoccupations dans les médias.
3. Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, représentant 515 membres de l'industrie touristique, a publié en juin 2019 un mémoire détaillant de nombreuses préoccupations et inquiétudes face au projet et il a même lancé l'alarme sur des menaces évidentes qui pèsent sur l'existence de certaines entreprises.

Est-ce qu'une démarche sérieuse a été faite pour vérifier les impacts sur ce secteur de l'industrie? Si le Projet GNL/Gazoduq est effectivement réalisé, comment peut-on s'assurer que l'industrie touristique sera protégée des impacts négatifs du projet si déjà Promotion Saguenay et Ville de Saguenay ignorent les acteurs de cette industrie? De son côté, le promoteur a qualifié son impact sur cette industrie de "moyen et non important" alors que l'usine serait pourtant juste en face d'un site d'hébergement touristique et d'un point de départ pour des excursions en kayak. C'est très inquiétant.

- L'industrie touristique régionale ne doit pas être éclipsée dans les décisions de développement économique.

3. Un secteur économique voué à disparaître

L'économie de la région du Saguenay-Lac-St-Jean a longtemps reposé sur les deux gros moteurs qu'étaient l'aluminium et la forêt. Avec une telle dépendance à deux grandes industries, les acteurs économiques et politiques de la région souhaitent ardemment diversifier l'économie régionale. Toutefois, le Projet GNL/Gazoduq n'est pas une option viable pour diversifier puisqu'à moyen terme, ce nouveau créneau économique est voué à disparaître. En effet, le gaz naturel ne peut pas être considéré comme une énergie propre et encore moins une énergie de transition. Les scientifiques rappellent que pour atteindre les objectifs de réduction des GES de la communauté internationale, « il faut réduire d'ici 2030 les émissions de GES d'environ 45 % par rapport à 2010 ». Nous savons donc que nous devons, à brève échéance, réduire drastiquement, voire éliminer complètement, l'utilisation de toutes formes d'énergies fossiles, incluant le gaz naturel,

si nous désirons éviter les pires impacts des changements climatiques (la chaleur, la qualité de l'air, les maladies infectieuses, les événements extrêmes (feux de forêt, froid intense, augmentation des précipitations, inondations, sécheresses, ouragans, tornades, glissements de terrain) et les conséquences psychosociales, etc.).

Dans ce contexte, la création du nouveau créneau d'activité lié à la liquéfaction et au transport du gaz naturel ainsi que les emplois créés seront, à brève échéance, menacés par la nécessité de réduire nos émissions de GES.

- La stratégie de se spécialiser dans une industrie vouée à disparaître ne n'apparaît pas la plus avisée pour la région.

4. Coût économique du projet pour la société

Au delà des retombées économiques, il faut prendre en considération combien le Projet GNL/Gazoduc nous coûtera, collectivement. Bien que le promoteur ait affirmé en audience publique qu'il n'aurait pas accès à de l'aide financière du gouvernement, en réalité il bénéficierait de fonds publics, comme plusieurs de ses compétiteurs. Notons que selon le registre des lobbyistes en date du 19 octobre 2020, GNL Québec embauche sept lobbyistes et Gazoduc 10. Leur mandat: entreprendre des démarches pour *“l'obtention potentiel de soutien financier (montant indéterminé) gouvernemental disponible (prêt ou autre) en vertu des programmes existants et qui sont gérés, soit directement par les ministères ou encore indirectement par des organismes, Investissement Québec, en vue de la réalisation du projet Énergie Saguenay.”*

Il faut alculer l'aide directe et indirecte que l'état accordera pour permettre la réalisation du Projet GNL/Gazoduc, que ce soit en prêts sans intérêt, en avantages fiscaux, en financement d'infrastructure dans la Zone industrialo-portuaire de Grande Anse (Zone IP), en tarifs préférentiels d'Hydro-Québec, etc.

La Ville de Saguenay a déjà prévu plusieurs mesures pour favoriser l'implantation du projet GNL/Gazoduc dans la Zone IP, dont la création d'un programme de crédit de taxes à l'investissement en soutien au développement de la zone IP et une aide financière de 150 000\$ à Développement Port Saguenay inc. dans le cadre d'un Règlement pour soutenir l'entrepreneuriat dans la Zone IP. Elle a également donné le mandat à Port Saguenay de réaliser les infrastructures nécessaires pour favoriser l'accueil de projets comme GNL/Gazoduc, soit l'approvisionnement en eau potable, eau de procédé, collecte des eaux usées et ouvrages de voirie. Investissement Québec injecte 30 millions de dollars pour réaliser ce mandat.

En audience et dans les documents, il fut impossible d'avoir un portrait global et clair de l'ensemble de tous les fonds public pour que le projet soit possible. Cette information est

cruciale pour accorder un consentement éclairé au projet, entre autres car toute implication financière de l'état dans le projet représente une "grande part de risques".

Bien qu'il soit pratique courante d'offrir de l'hydroélectricité à un tarif préférentiel en à la grande industrie, il demeure que cette vente à rabais représente un coût pour la société (écart entre le prix de vente et le coût de production). Il y a d'ailleurs une méthode de calcul qui permet de montrer le coût par emploi lorsque l'électricité est vendue à rabais. Ce serait intéressant de faire ce même calcul dans le cas de GNL Québec. Des citoyens et des citoyennes ont tenté l'exercice, et sont arrivés au résultat "que pour un emploi à 81 000 \$ par année, les contribuables vont déboursier 1 126 666 dollars pendant les six premières années et 983 333 \$ les années suivantes."

De plus, une recherche sur les capitaux qui financent la société en commandite GNL Québec qui injectent ensuite des fonds dans les sociétés Gazoduq Inc. et GNL Québec Inc., nous permet de comprendre que la plupart des fonds du Projet GNL/Gazoduq sont basés dans des paradis fiscaux et les profits risquent de ne pas être imposés à leur juste mesure au Québec. Selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques : *"Le taux d'imposition anticipé des dividendes à verser aux actionnaires est d'environ 5 %, soit beaucoup moins que le taux d'imposition combiné fédéral-provincial des dividendes de 39,9 %."*

Il est inéquitable qu'un projet comme GNL Québec, qui est une entreprise dirigée par deux américains, James F. Illich et James W. Breyer, et possédée par des actionnaires étrangers, puisse bénéficier d'autant de soutiens des fonds publics alors que les projets d'économie sociale, les coopératives ou les entreprises réellement québécoises n'ont pas le même niveau d'aide pour se développer et ne semblent pas avoir le même niveau d'appui des décideurs non plus.

- La société québécoise aura à assumer des coûts importants si le projet se réalise. Déjà plusieurs centaines de milliers de dollars de fonds publics ont déjà été dépensés pour favoriser l'implantation du Projet GNL/Gazoduq.

5. Non rentabilité financière du projet

Lors de la séance du BAPE du 24 septembre 2020, il a été demandé s'il y avait eu une analyse de la rentabilité financière du projet. Ce type d'analyse avait déjà été faite par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) lors de l'évaluation environnementale d'un autre projet concernant la région, Arianne Phosphate, et avait conclu que:

"sans même prendre en compte les différents enjeux environnementaux et sociaux [...] le projet pris dans son ensemble ne semble pas justifiable économiquement à court ou moyen terme, sur un horizon d'au moins 10 ans."

Contrairement à l'expert du MELCC, M. Patrice Vachon, qui a répondu "on suppose qu'il est rentable", la rentabilité financière de GNL Québec nécessite une réelle analyse. Il s'agit d'une question importante puisqu'il y a plusieurs raisons de se questionner sur la rentabilité financière de GNL Québec, et donc de sa justification économique. Par exemple, il est difficile de faire des projections sur 25 ans dans le domaine de l'industrie énergétique. Il y a quelques années, c'était plutôt un projet d'importation de GNL qui était proposé, encore une fois pas des promoteurs étrangers. La pandémie de la COVID-19 ajoute des facteurs de vulnérabilité.

Plusieurs experts ont questionné la rentabilité financière du projet, en particulier suite au retrait d'un investisseur de GNL Québec en février 2020:

- Selon le professeur et économiste Jean-Thomas Bernard, le type de projet comme GNL Québec est "fragile" et il n'est pas surprenant que le Fonds Berkshire Hathaway du milliardaire américain Warren Buffet ait pris la décision de se retirer du projet. Il "estime qu'il sera très difficile pour GNL Québec de trouver de nouveaux investisseurs majeurs [car], le retrait du fonds Berkshire Hathaway envoie également un signal aux marchés sur la difficulté d'envisager la réalisation d'un tel projet."
- Selon le titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie à HEC Montréal, Pierre-Olivier Pineau "une implication financière de l'État québécois dans les projets de GNL Québec et de Gazoduc comporterait une grande part de risque."
- Selon l'IRIS, le Projet GNL/Gazoduc ne serait pas rentable sans soutien financier public.

Notons que le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, qui ne faisait pas partie des personnes ressources présentes à la séance de l'audience du BAPE portant sur le thème de l'économie, pouvait répondre à cette question selon le MELCC. Il est dommage que le BAPE ait attendu le 13 octobre 2020, soit 19 jours après que la question ait été posée en audience, pour demander au Ministère de l'Économie et de l'Innovation de partager les résultats de son analyse de la rentabilité du projet. Ce dernier avait jusqu'au 19 octobre pour répondre, laissant ensuite seulement 2 jours pour intégrer l'information avant le dépôt de mémoire. La veille de la date limite de dépôt des mémoires, le 21 octobre, l'information n'était toujours pas déposée sur le site web du BAPE.

- Contrairement à ce qu'avait promis la porte-parole du Projet GNL, la crédibilité des scénarios de vente du GNL n'a pas été démontrée lors de la première partie de l'audience du BAPE. D'importants doutes demeurent sur la rentabilité du projet.

6. Retombées économique locales limitées

Face à tous ces coûts, les retombées économiques locales semblent trop faibles. Il y a donc lieu de se demander si le jeu en vaut la chandelle. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean pourrait bénéficier de 20% à 25 % de retombées de 9 milliards lors de la phase de construction. Pour la phase d'opération, le promoteur n'était pas en mesure de le présenter clairement lors des audiences. C'est pourtant une information déterminante pour l'acceptabilité sociale.

Le promoteur a calculé la valeur ajoutée de ses investissements sur les autres secteurs d'activités (le modèle intersectoriel MISQ). Ce calcul semble pourtant avoir des limites, car il ne prendrait pas en compte *“les variations de parts de marché, la diversité régionale, les économies d'échelle, la rareté des ressources ou encore les évolution technologiques. [...] Outre ces limites, le calcul de valeur ajoutée ne pose pas de regard critique sur le type de dépenses et sur leur pertinence sociale ou économique.”* Pour juger des retombées économiques, il serait donc important de prendre en compte les limites du MISQ et de compléter avec d'autres analyses qui tiendraient compte de ces éléments.

7. Impact sur l'exode des jeunes

L'exode des jeunes et le bilan migratoire sont des enjeux au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tous les acteurs de la communauté (milieu scolaire, municipal, économique, etc.) veulent trouver des solutions pour garder et attirer les jeunes dans la région. Puisque la région s'est développée depuis plusieurs années avec, comme moteurs économique, de grandes industries, plusieurs pensent qu'il faut poursuivre ce modèle pour améliorer le bilan migratoire. Mais sur quoi repose cette opinion? Est-ce que les jeunes du passé ont les mêmes aspirations que les jeunes du présent et de l'avenir? Ce n'est pas parce qu'une génération a bénéficié de la grande industrie, que les générations suivantes seront également intéressées par ce secteur d'emploi. D'autant plus que les jeunes d'aujourd'hui sont grandement préoccupés par la protection de leur environnement. Est-ce qu'ils accepteraient un emploi qui irait à l'encontre de leurs valeurs?

L'étude longitudinale, portée par les chercheuses Blackburn et al. – *Déterminants du statut migratoire de jeunes saguenéens et jeannois* - démontre clairement qu'il y a **plusieurs** variables qui prédisposent à l'émigration des jeunes hors de la région à 14, 16, 18 et 24 ans. Dans l'étude, ces variables sont regroupées en 10 dimensions, soit:

1. Origine sociale, sociodémographique, socioéconomique et caractéristiques personnelles
2. Soutien social et relations interpersonnelles
3. Habitudes de vie et santé
4. Valeurs et comportements
5. Vécu psychoaffectif
6. Expérience scolaire

7. Aspirations/choix de carrière et recherche d'emploi
 8. Milieu de vie et opinion sur la région
 9. Expérience professionnelle (seulement à partir de 24 ans)
 10. Conditions de travail (seulement à partir de 24 ans)
- À partir de ces 10 facteurs qui causent l'émigration des jeunes, qu'elle soit temporaire ou définitive, on peut constater qu'il est réducteur de vouloir résoudre l'exode des jeunes depuis l'angle économique et du marché de l'emploi seulement.

En effet, l'usine de GNL ne fera pas revenir ou n'empêchera pas l'émigration des jeunes qui ont décidé de partir en raison de problèmes familiaux ou en raison de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle. Précisément, les chercheuses Blackburn et al. indiquent que de 14 à 16 ans, les déterminants peuvent être des aspirations scolaires élevées, une bonne estime de soi académique et une insatisfaction liée à l'école (aussi à 18 ans); des valeurs et comportements plus libérales, intellectuels, créateurs et engagés; un vécu préoccupant et des insatisfactions relationnelles. De 18 à 24 ans, les déterminants d'émigration sont l'insécurité alimentaire; avoir une opinion négative à l'égard de l'économie et de l'emploi dans la région; estimer positivement les chances d'obtenir un emploi en dehors de la région; ne pas être suffisamment soutenu par sa famille et posséder un diplôme universitaire.

La diversité des facteurs déterminants pour l'exode des jeunes nécessite donc une pluralité d'acteurs issus d'abord des domaines sociaux et scolaires, ensuite des parties prenantes qui décident des grandes orientations du développement socioéconomique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Or, depuis la fin de la stratégie MigrAction en 2016, il n'y a aucune vision, concertation ou action portant sur la globalité des déterminants.

Lorsque la Ville de Saguenay a été interpellée à ce sujet lors de la première partie de l'audience du BAPE, elle a donnée la parole à M. Claude Bouchard de Promotion Saguenay, qui avait une analyse assez réductrice de l'enjeu de l'exode des jeunes : considérant les diminutions d'emplois dans la grande industrie reliées à l'aluminium et la forêt, tous emplois issus des nouveaux "grands projets" industriels seront "occupés par des jeunes" et Promotion Saguenay pense que cela aura un impact sur l'exode des jeunes.

Néanmoins, concernant l'économie et le marché de l'emploi régional, il appert que les jeunes émigrants ont des profils professionnels diversifiés et surtout, qu'il s'agit généralement des jeunes les plus dynamiques. Il semble alors qu'un projet comme GNL Québec ne corresponde pas exactement à leurs aspirations professionnelles, comme en témoigne une lettre ouverte rédigée par des jeunes ayant quitté la région, publiée le 12 novembre 2019 et signée par 278 personnes de tous horizons professionnels: « Nous sommes les enfants du Saguenay-Lac-Saint-Jean et nous disons « non » au projet de GNL Québec. [...] Ce que nous disons aujourd'hui, c'est que ce n'est pas un projet comme celui de GNL Québec qui va nous aider à revenir dans la région. » Les signataires soutiennent

qu'ils se préoccupent de l'avenir du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils rejettent le projet en dénonçant les dynamiques de dépendance, les profits redirigés vers les paradis fiscaux, la prétention de l'industrie gazière à opérer la transition et ils affirment que le développement de la région doit passer par des projets porteurs locaux, réellement ancrés dans la transition.

Est-ce que le Projet GNL/Gazoduq aurait un impact positif ou négatif sur le bilan migratoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'exode des jeunes? Les réponses reçues à la première partie de l'audience étaient plutôt des opinions que des faits, d'autant plus qu'il n'existe plus d'instance de concertation à ce sujet au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour répondre « scientifiquement » à la question, il faudrait faire une enquête. Ce serait intéressant de connaître les domaines d'emploi que les jeunes aspirent, et si des jeunes qui ont de fortes valeurs environnementales accepteraient de travailler pour une entreprise qui contribuerait autant au réchauffement climatique que le Projet GNL/Gazoduq. Il est permis d'en douter...

- Le projet GNL/Québec ne correspond pas aux aspirations professionnelles de plusieurs jeunes et il est possible que le projet n'aide pas vraiment à freiner l'exode des jeunes.

Conclusion : pour une réelle souveraineté économique

Ce portrait montre que le projet GNL/Gazoduq va à l'encontre du principe d'efficacité économique selon la Loi sur le développement durable, pour cette raison, il ne doit pas être accepté et doit être rejeté. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean doit plutôt se tourner vers des solutions cohérentes avec l'urgence du développement durable qui plus est en harmonie avec la communauté locale et l'écosystème unique (pensons aux bélugas).

Notre région est encore trop dépendante des investisseurs étrangers qui extraient nos ressources pour les exporter sans que la transformation sur place ne leur ajoute de la valeur. Les efforts que les différents acteurs économiques régionaux déploient depuis plusieurs décennies cherchent à diversifier notre économie, à transformer nos ressources (bois, aluminium, agro-alimentaire, etc.), à implanter une économie circulaire durable, à promouvoir l'entrepreneuriat, et à renforcer nos secteurs d'excellence (culture, tourisme, etc.). Le développement économique ne peut pas reposer seulement sur des retombées en salaires et sur quelques contrats de sous-traitance, surtout si l'on considère que l'industrie est appelée à cesser ses activités à plus ou moins brève échéance (ex. 25 ans) en laissant, en plus, des installations inutilisables et un environnement détérioré, qu'il faudra restaurer aux

frais de la collectivité. Notre économie régionale souffre d'une structure de dépendance qui empêche son développement durable.

Notre économie régionale a besoin de renforcer ses pôles endogènes et intégrés de développement, d'enraciner celui-ci par du financement et de l'entrepreneuriat local et régional, notamment collectif, et pour appuyer sa créativité. Créer de la richesse ici, par nous, pour nous : voilà la réelle souveraineté économique pour notre région. La planète entière doit relever l'urgent défi de la transition socio-écologique et économique du 21e siècle. L'économie de l'avenir repose sur des stratégies qui valorisent les circuits courts, l'économie circulaire, l'économie d'énergie, l'énergie renouvelable, l'achat local, la souveraineté alimentaire, le transport collectif et actif, un urbanisme adapté aux habitants de nos villes et non en fonction des besoins de l'industrie, notamment automobile, etc.

Nous avons la technologie et les énergies propres pour développer une économie davantage circulaire, à circuit court, qui mettent en valeur nos ressources naturelles régionales et les transformer afin de répondre d'abord aux besoins de notre population et qui soit entièrement financée et contrôlée par nous collectivement. Les petites et moyennes entreprises, sont celles qui créent le plus d'emplois au Québec. Celles en économie sociale et solidaire, sont réputées pour avoir un taux plus élevé de survie et de résistance aux secousses des crises économiques et financières.

Enfin, La situation actuelle dûe à la COVID-19 démontre plus que jamais l'importance de développer un tissu économique local fort ancré dans son environnement, plutôt que de dépendre de promoteurs étrangers.

Section 2 - Impacts sur le milieu humain

Il est dommage que la première partie de l'audience du BAPE n'ait pas permis d'obtenir plus de réponses sur les impacts sur le milieu humain, que ce soit les aspects psychologiques, sociaux, et au niveau de la santé, etc. Alors que l'entreprise n'est même pas encore en opération, plusieurs impacts négatifs sont déjà ressentis et anticipés pour 7 dimensions : (1) polarisation et dynamiques locales, (2) politique (démocratie, participation citoyenne et rapports de force), (3) équité de bénéfices (concernant particulièrement les femmes), (4) équité et solidarité, (5) inégalités sociales, (6) impacts sur la santé et (7) impacts psychologiques.

1. Polarisation et dynamiques locales

Les impacts sociaux qui sont déjà ressentis par plusieurs personnes sont dûs aux gestes et aux paroles d'intimidation de citoyens et citoyennes qui ne partagent pas le même point de vue sur le Projet GNL/Gazoduq. Les citoyens et citoyennes qui se sont affichés contre le projet sur les réseaux sociaux ou lors d'activités de la Coalition Fjord ont subi des menaces diverses et de la répression. Par exemple en ouverture de la première partie de l'audience du BAPE le 21 septembre 2020, à l'entrée de l'Hôtel Montagnais, des personnes portant des masques pro-GNL ont entouré, poussé et coincé les participants associés à la Coalition Fjord. Le conseiller municipal Marc Petterson a même filmé un "Facebook live" de 42 minutes au cours duquel il insulte personnellement certains manifestants et dans lesquels il réalise de gros plans de caméra douteux; plus grave encore il pointe les fesses d'une femme qui prenait part à l'activité de la Coalition Fjord (cela ressemble à du harcèlement sexuel). Le service de police a manqué de jugement et aurait dû intervenir plus rapidement lorsqu'il a constaté qu'il y avait intimidation. Sur les réseaux sociaux, il y a souvent des commentaires publics haineux envers les personnes qui manifestent leur désaccord contre le projet GNL pour des raisons environnementales, et parfois des commentaires qui incitent à la violence. Lors d'une assemblée générale d'une association étudiante abordant leur position sur GNL/Gazoduq, des citoyens qui ne sont pas étudiants ont rejoint la réunion virtuelle, sans aviser l'association et sans son consentement, pour tenter d'influencer le vote. Cette fracture sociale, provoquée entre autres par un manque de justesse d'information de l'entreprise, a un fort impact actuellement, et laissera sûrement des cicatrices à long terme. C'est un coût social grave du projet, qui est présentement absorbé par la collectivité car le promoteur ne l'a pas analysé; en effet le MELCC a jugé l'étude recevable même sans l'information sur les impacts psychologiques et sociaux et aucune mesure d'atténuation ou de réparation n'ont été proposées.

Des PME de la région ont également vécu des impacts négatifs (dépréciation, boycott, menaces) après avoir manifesté publiquement leur volonté de protéger le fjord et après avoir collaboré avec la Coalition Fjord. Ces méthodes ne sont pas anodines:elles relèvent d'une logique de polarisation, d'un «nous contre eux», et ce, dans le contexte d'une région éloignée où la pluralité des opinions se confronte régulièrement à des dynamiques locales néfastes telles que l'opacité des espaces de décisions, les liens de parenté et les fonctionnements équivoques. Conséquemment à l'anticipation de réprobation implicite et aux repréailles directes, plusieurs citoyens et citoyennes, organismes, entreprises et secteurs d'activité ne se positionnent pas concernant le Projet GNL/Gazoduq, ne participent pas au débat public ni ne participent aux processus démocratiques tel que le BAPE - les risques sont trop grands. À titre d'exemple, voici quelques confidences obtenues:

- la Ville de Saguenay aurait donné comme directive aux fonctionnaires employés de ses services de ne pas afficher leur opposition au projet. Les employés craignent de perdre leur emploi s'ils dérogent à cette directive;
- plusieurs entreprises et organismes culturels et communautaires ne participent pas au débat public de peur de perdre les subventions accordées par Promotion Saguenay ou l'aide de la Chambre de commerce;
- des gens évitent le sujet pour ne pas créer de division au sein même de leur famille, d'autant plus lorsque des membres sont employés directement ou indirectement au bénéfice du Projet GNL/Gazoduq.

Ces dynamiques locales néfastes empêchent certainement la pleine participation au débat public sain entourant GNL/Gazoduq, et il est fort probable qu'elles créent aussi le mirage d'acceptabilité sociale tacite autour du projet alors que c'est sûrement loin d'être le cas...

- Il est difficile d'avoir un débat sain sur le projet et les dynamiques locales créent un mirage d'acceptabilité sociale.

2. Démocratie, participation citoyenne et rapports de force

Si la réprobation anticipée ou vécue affecte diverses personnes et organisations, les dynamiques locales implicites, elles, se perpétuent à nouveau dans les conflits d'intérêts apparents chez les principaux acteurs qui portent le Projet GNL/Gazoduq. En effet, les élus de Saguenay sont très proches des acteurs économiques et sont sujets aux pressions de lobbyistes. Pour de nombreux citoyens et citoyennes, cela confirme l'impression que c'est décidé d'avance et renforce le cynisme à l'égard des processus démocratiques, d'autant plus que le lobbying a commencé dès 2014 et compte désormais 22 lobbyistes directs et indirects faisant pression sur les élus municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux.

Également, en février 2020, la population apprenait que plus de 100 000\$ avaient été injectés par l'organisme parapublic Promotion Saguenay dans la création d'un faux mouvement citoyen en soutien aux "grands projets", notamment GNL Québec. En effet, le mouvement *Je crois en ma région*, lancé à l'automne 2019, fut originellement une création d'un regroupement d'organismes comprenant Promotion Saguenay et accompagné par la firme TACT, dont le rôle est d'analyser les dynamiques locales, les acteurs influents et de "favoriser l'acceptabilité sociale du projet".

Considérant le lobbying et "l'astroturfing", la question des rapports de pouvoir se pose. Effectivement, sur la base des moyens financiers, du temps, des compétences et des relations, le rapport de force entre GNL/Gazoduc et les citoyennes et citoyens est absolument inégal.

En tout premier lieu, seulement pour que la population s'informe complètement sur les technicalités du projet et de ses enjeux, pour qu'elle ait une opinion éclairée, celle-ci doit disposer de temps lui permettant de prendre connaissance de la documentation associée au projet, ainsi que de vulgarisations et du savoir nécessaire pour comprendre cette documentation. Or, très peu de gens parviennent à lire l'ensemble de l'étude d'impact dans les temps impartis et de décortiquer ce trop grand volume d'informations, non vulgarisées, tout en comparant les données fournies par le promoteur à des sources scientifiques indépendantes. Des gens - travaillant ou étudiant à temps plein, certains parents de surcroît - ont souvent partagé leur exaspération et leur impuissance à la Coalition Fjord. De plus, aux prémises du projet, de nombreuses informations, telles que les premières consultations publiques, ont été diffusées dans des médias spécialisés sur les affaires économiques plutôt que dans les médias accessibles à la population.

En second lieu, au regard de l'opposition, il faut évidemment déployer des efforts incommensurables pour parvenir à contrebalancer les communications dans l'espace public et les connexions partenariales et politiques du promoteur américain. Ainsi, la Coalition Fjord fait face de façon démesurée aux moyens financiers astronomiques et à l'effectif professionnel employés au service du projet GNL/Gazoduc. Notre mouvement citoyen, composé de gens d'horizons divers, tient majoritairement du bénévolat, précisément du temps ajouté à nos fonctions professionnelles et sociales respectives, le jour, le soir, la fin de semaine, en vacances au chalet... Malgré tout, la Coalition Fjord remplit trois fonctions essentielles d'information, de sensibilisation et de mobilisation. Nous diffusons les informations scientifiques permettant la prise de position éclairée sur le projet, nous diversifions et équilibrons le discours par nos sorties médiatiques et même, nous agissons comme porte-voix pour amplifier la participation citoyenne aux conseils de ville, consultations, séances du BAPE. Au surplus, ces rôles et tâches tiennent de l'arbitraire de nos disponibilités, de nos connaissances, de nos expériences, de nos compétences, de nos carnets de contacts et du *timing*. Ne serait-ce que sans lanceurs d'alerte, sans la maîtrise des outils informatiques, sans l'aide d'experts en environnement ou sans équipe de communication, l'efficacité d'un mouvement citoyen comme le nôtre ne pourrait pas approcher celle des équipes du promoteur. La posture de tout citoyen

s'opposant au projet relève du «David contre Goliath» et pourtant, elle est l'expression et la garantie même de la participation citoyenne et de la vie démocratique.

3. L'équité de bénéfiques et les femmes

L'étude d'impact fait peu ou pas mention des enjeux qui concernent spécifiquement les femmes tant en matière d'accès à l'emploi, que des répercussions du projet sur les femmes.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) permettrait d'avoir un portrait plus clair sur la question. L'ADS consiste à réfléchir, sur la base des besoins différenciés des deux groupes, aux effets distincts sur les femmes et les hommes que pourront avoir l'adoption de politiques, ou celle du projet. C'est une pratique recommandée depuis 1995 suite à une Conférence des Nations Unies des femmes. L'ADS permet donc d'identifier le danger derrière une retombée jugée positive.

Par exemple, il serait intéressant de connaître la répartition des retombées économiques pour les hommes versus pour les femmes, et quel effet ces retombées auront sur leur qualité de vie respective? Déjà, il est fort probable que les chances que les femmes bénéficient de retombées économiques lors de la phase de construction soient très minimales puisqu'elles représentent un faible pourcentage de la main d'oeuvre active dans la construction (2,13% en 2018). Donc, les retombées seront bénéfiques majoritairement aux hommes et donc réparties de manière inégalitaire.

D'ailleurs, lors de la première partie de l'audience du BAPE, le promoteur a présenté seulement les titres d'emplois au masculin et a omis les titres féminins. Malgré ses promesses de mesures pour favoriser l'intégration des femmes dans son entreprise, les lacunes semblent nombreuses. De fait, il est plus difficile pour une femme de se sentir interpellée par ces emplois si déjà au départ les titres d'emplois ne sont pas féminisés. Comme le recommande l'Office de la langue française, le promoteur devrait toujours féminiser ses appellations d'emplois et utiliser la rédaction épécène pour ses textes.

- Une analyse différenciée selon les sexes (ADS) doit être faite pour mettre en lumière les retombées/conséquences du projet sur les femmes. Il s'agit ici de reconnaître les impacts du projet sur les femmes, les femmes autochtones, les résidentes de la région et les potentielles travailleuses.

4. Équité et solidarité sociale

Selon les principes de développement durable “les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d’équité intra et intergénérationnelle ainsi que d’éthique et de solidarités sociales”.

Avec le Projet GNL/Gazoduq, est-ce que toutes et tous auront une chance égale de profiter des prétendues retombées promises par le promoteur, dont les emplois? Dans un contexte où le bassin de main-d’oeuvre est limité, quelle seront les mesures concrètes mises en place par le promoteur pour favoriser l’embauche de personnes plus éloignées du marché du travail, comme les personnes de 55 ans et plus, les personnes immigrantes, les

autochtones, les personnes handicapées et les personnes judiciairisées? Tel que présenté jusqu’à présent, le projet n’a pas de retombées équitables pour tous les groupes de la population.

5. Inégalités sociales

Le revenu disponible par habitant à Saguenay est de 28 543\$/année. Le salaire moyen chez GNL Québec serait de 110 000\$/année. Ce ne sont probablement pas les personnes les plus vulnérables de la société qui auront accès aux emplois de GNL Québec. Une partie de la population va donc s’enrichir, accentuant l’écart entre les plus riches et les plus pauvres. Cette pression sur les inégalités sociales n’a pas été étudiée dans l’étude d’impact du promoteur et aucune réponse (appuyée sur des références ou des études) n’a été donnée lors de la première partie de l’audience. Pourtant, il y aurait certainement des conséquences négatives sur les inégalités socio-économiques et aggraver les conditions des personnes en situation de pauvreté.

Selon le Collectif pour un Québec sans pauvreté, de hauts salaires pourraient entraîner une hausse des prix des propriétés et mener à la gentrification de certains quartiers, rendant plus difficile l’accès au logement pour les personnes en situation de pauvreté. De plus, en modifiant le profil des personnes habitant dans un quartier donné, les hauts revenus peuvent entraîner la perte de l’accès à certains services importants pour les personnes en situation de pauvreté. On peut penser par exemple aux services dont l’accès est déterminé en fonction de l’indice de défavorisation matérielle et sociale, comme la possibilité de bénéficier de collations gratuites à l’école.

Ces perspectives sont inquiétantes et mérites d’être documentées, présentées à la population et prises en compte quant à l’acceptation ou au refus du projet.

6. Impacts sur la santé

Lors de la première partie de l'audience du BAPE, les citoyens et citoyennes n'ont pu obtenir de l'information et des réponses de la part des personnes-ressources du domaine de la santé, comme la direction de la Santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS), l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) ou le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). La commission du BAPE ne semble pas avoir posé de questions écrites à ces interlocuteurs après la première partie de l'audience. Selon le président de la commission, la santé publique aurait d'autres priorités que le BAPE en ce moment. Il est vrai que le Québec est dans un état d'urgence sanitaire depuis le mois de mars 2020. Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir reporté les audiences du BAPE jusqu'à ce que toutes les personnes-ressources soient en mesure d'y participer? Il est clair que le BAPE sur GNL Québec suscite une participation sans précédent avec ses 1358 avis d'intention de dépôts de mémoires. Les citoyens et citoyennes attendaient depuis longtemps d'avoir enfin accès à de l'information de la part de personnes-ressources indépendantes pour les aider à analyser les informations fournies par le promoteur. Il est déplorable que cela n'ait pas été possible quand il s'agissait de la santé, un sujet pourtant crucial, il va sans dire. Lors du BAPE sur Énergie Est en 2015, des scientifiques de l'INSPQ avaient été invités à présenter les impacts sociaux et à répondre aux questions des participants comme personnes-ressources lors de la 14^{ème} séance de la première partie de l'audience qui portait sur ce thème. Selon l'INSPQ, l'analyse des impacts sociaux réalisée par le promoteur n'est pas toujours adéquate car "ces professionnels aux compétences variées [n'ont] pas toujours les connaissances adéquates pour mener à terme ce genre d'exercice." Il est dommage que nous n'ayons pas eu accès à des experts en santé et services sociaux pour le BAPE sur GNL Québec. Voici, par exemples, des questions et des préoccupations qui demeurent:

a. Pollution atmosphérique:

Selon les analyses préliminaires du promoteur, les émissions atmosphériques générées par le projet seraient sous les normes actuelles, à l'exception d'un type de polluant en 2025 (dioxyde d'azote). Cette analyse n'est pas pour autant rassurante, car selon plus de 500 scientifiques, les normes canadiennes sur la qualité de l'air devraient être resserrées, car le niveau actuel représente une menace pour la santé humaine. Quelles sont les connaissances scientifiques les plus actuelles sur les impacts des polluants atmosphériques sur la santé des populations? Quels seraient les réels niveaux à respecter pour ne pas avoir d'impact sur la santé des populations? Quels sont les risques réels que GNL Québec dépassent ces niveaux? Toutes ces inquiétudes demeurent et restent sans réponse.

b. Changements climatiques:

Avec la quantité impressionnante de gaz à effets de serres émis lors de l'extraction du gaz, son transport par pipeline, sa transformation à l'usine, son exportation puis sa consommation, il est certain que le projet contribuera à augmenter le réchauffement

planétaire et le dérèglement climatique. Les changements climatiques ont des effets importants sur la santé. Ces impacts doivent être pris en compte sans quoi, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas assurée.

Au(x) site(s) d'extraction du gaz, s'ajoutent d'importants risques pour la santé des populations qui habitent à proximité des puits, notamment pour les femmes enceintes. Cela n'est pas pris en compte dans l'étude d'impact. Pourtant, le promoteur a commandé une étude de cycle de vie au niveau des GES, pourquoi ne fait-il pas la même chose pour les impacts sur la santé?

(7) Impacts psychologiques

L'éco-anxiété, "est une forme d'anxiété, une souffrance qui est liée aux changements climatiques et à l'attente de futurs désastres environnementaux." C'est un enjeu de santé publique de plus en plus observé par les chercheurs et les professionnels de la santé. Le promoteur a affirmé qu'il n'avait pas évalué les "impacts psychosociaux", et encore moins concernant l'augmentation possible de l'éco-anxiété de la population et ses conséquences au quotidien. Cette évaluation est essentielle en amont du projet, car dès maintenant plusieurs émotions négatives sont ressenties par plusieurs personnes : anxiété, stress, angoisse, colère, etc. Geneviève Brisson, spécialiste des évaluations environnementales et sociales, estime que les impacts relatifs à l'éco-anxiété sont les suivants :

« Sur le plan individuel, on peut s'attendre à voir des gens en détresse devant la présence d'un projet dont ils ne voulaient pas. Leur opposition peut les mener à l'épuisement. Certains peuvent aussi perdre confiance envers les autorités, parce qu'ils se disent que tout est décidé d'avance. Mais c'est au niveau social que les éléments sont les plus délétères. Il y a beaucoup de polarisation. Elle va se traduire par des divisions en clans qui ne communiquent plus sur plusieurs sujets. »

Une étude sur les impacts psychologiques, notamment les émotions négatives ressenties par la population face au projet, est essentielle pour l'analyse du projet. En effet :

" Les émotions sont des éléments fondamentaux de l'action et de la décision individuelles et collectives. Elles sont des informations. C'est quand on refuse de les reconnaître qu'on manque de rigueur car la réponse des gens à un projet de développement devrait être abordée sous toutes ses dimensions, incluant les composantes émotionnelles. »

Un autre impact psychologique est relatif à la crainte des citoyens face aux risques d'incidents et d'accidents dûs à la manipulation du gaz et à son transport. Bien que le promoteur affirme que les risques sont faibles, les personnes ne sont pas rassurées. Si ces dernières les méthaniers sur la rivière Saguenay et le Fjord lors d'une sortie en kayak, paddle board, voilier, bateau de plaisance, pêche, etc. des inquiétudes demeurent au niveau de la sécurité (que ce soit le risque de collision ou l'impact des vagues). De plus, si un accident majeur survenait, l'équipe d'intervention viendrait de Québec: le délai d'attente pourrait être de 12h à 24h. Cela est très peu rassurant. Pourquoi la Ville de Saguenay n'a-t-elle pas une équipe d'intervention nécessaire en cas d'accident majeur sur l'eau?

Enfin, dernier élément anxigène: le transport du gaz dans un pipeline présente des risques de fuites et d'explosions. Au cours de la seule année de 2017, plus de 170 accidents ont été recensés sur des pipelines canadiens. En juin 2018, un gazoduc de Trans Canada, mis en service 7 mois plus tôt, explosait alors que les responsables le considéraient comme à la fine pointe de la technologie.

Si le projet se réalise, quelle ampleur prendrait le phénomène sur la santé mentale de la population? Promettre un comité de suivi ou de vigilance quand la construction et l'opérationnalisation débiteront ne sont pas des solutions suffisantes. Premièrement, cette mesure d'atténuation ne permettrait pas de réduire l'éco-anxiété, car cela ne changera pas l'impact de l'entreprise sur l'aggravation des changements climatiques. Deuxièmement, c'est dès la phase de planification et d'évaluation qu'il faut réagir, car les conséquences sur la santé mentale de la population se font déjà ressentir.

(8) Consentement des communautés des premiers peuples

Le projet de GNL / Gazoduc se trouverait en territoires traditionnels non cédés par les Premiers Peuples, notamment le Nitassinan du Peuple Innu.

Il importe de connaître et de reconnaître les revendications et les préoccupations des premiers peuples concernés par le projet, ce qui ne semble pas avoir été fait par le promoteur. Par exemple, dans son mémoire, la Nation Huron-Wendat dénonçait que "l'usage du territoire [de la zone d'étude du projet] par ses membres n'a toujours pas été documenté" et que "l'acquisition de connaissances appropriées concernant les activités coutumières huronnes-wendat contemporaines représente une étape essentielle avant que le projet obtienne les autorisations requises."

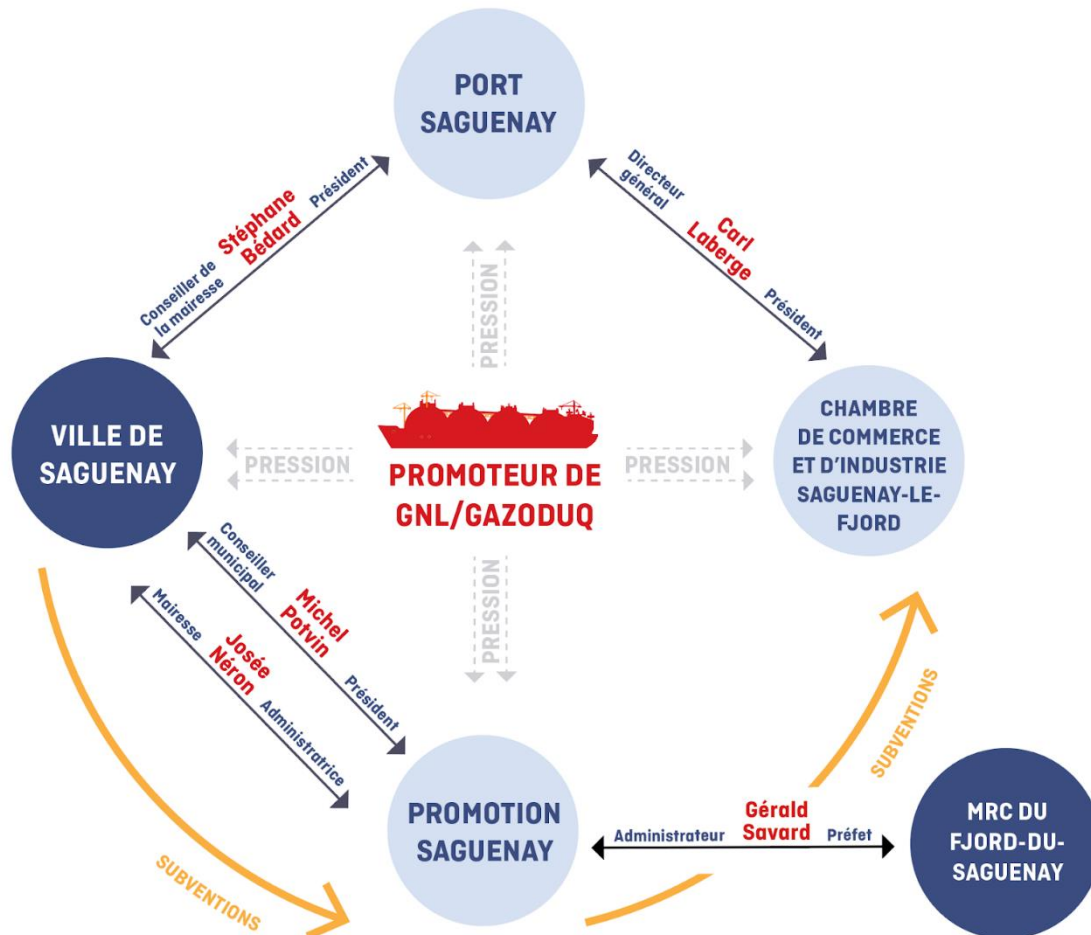
Il ne peut y avoir d'acceptabilité sociale si le projet ne respecte pas les volontés politiques des premiers peuples (communautés autochtones), incluant celles des femmes. L'avis des conseils de bande n'est pas suffisant, il faut consulter également les chefs héréditaires. Selon le Collectif des premiers peuples défenseurs des terres ancestrales, " il n'y a aucun consentement libre et éclairé des clans familiaux par rapport au projet et il n'y en aura pas."

- Comme le projet se trouve sur des territoires non-cédés des Premiers peuples, leur consentement est indispensable et doit être obtenu auprès des personnes qui ont la légitimité de parler en leur nom, comme les clans familiaux.

Conclusion

La commission du BAPE devrait prendre en considération les impacts économiques et sociaux négatifs du Projet GNL/Gazoduq. Toutes ces conséquences économiques et sociales sont assez importantes pour remettre en question l'entièreté du projet.

Annexe 1 - Diagramme sur les liens entre les instances publics, parapublics et GNL
Québec/Gazoduq



Depuis 2014, le promoteur Gazoduq-GNL et ses lobbyistes font des représentations auprès des élus. Cela semble avoir porté fruit, car les conseils municipaux et certains élus, de façon individuelle, ont pris publiquement position en faveur du projet. Cette position fut prise à une étape prématurée, alors que plusieurs informations de l'étude d'impact étaient encore manquante, que la consultation des citoyens et des citoyennes avec le BAPE n'avait pas encore été faite et que l'évaluation environnementale n'était pas encore complétée.

Le diagramme révèle que plusieurs actrices et acteurs occupent des rôles importants au sein de différentes organisations. On se rend rapidement compte que les élu·e·s du Saguenay sont proches des acteurs économiques ce qui remet en cause leur neutralité face au projet.

Quelques exemples: la mairesse Josée Néron et le conseiller Michel Potvin occupent des fonctions au conseil municipal et à Promotion Saguenay; le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay Gérald Savard est administrateur de Promotion Saguenay; Stéphane Bédard est président de Port Saguenay et conseille la mairesse de ville Saguenay; Carl Laberge est directeur général de Port Saguenay et président de la chambre de commerce et de l'industrie Saguenay-le-Fjord.

Le devoir des élu·e·s municipaux et des représentant·e·s des organismes publics, étant donné qu'ils représentent l'ensemble de la population, est de faire preuve de neutralité, en particulier devant des projets aussi controversés afin de poser un regard et une réflexion éclairés sur les impacts réels du projet à courts, moyens et longs termes.